



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2016

Présents :

CAPBLANQUET Gérard,	DEJEAN Daniel (suppléant de BIBES PORCHER Ghislaine), CAZARRE Max, LORMIERES René (suppléant de SALAT Éric),
CAZAJUS Joël (suppléant de BASTIANI Jean Pierre), PASQUET Wilfrid (suppléant de BAURENS Serge), BONCOURRE Thierry, GRANGE Régis, MESPLIE Hubert, REMY Jean Louis, ZDAN Michel,	AUDOUBERT Michel, BROS Bernard, BRUN Karine, DEDIEU CASTIES Françoise, GAY Jean Louis, FERRAGE Pierre, TURREL Denis (suppléant LEFEBVRE Patrick), MESBAH Pascale, ROUJAS Gérard,
BAYONI Pascal, NOWAK François, ESTANG Nadia suppléante de TISSEIRE Bernard	ALABERT Sylvie, AMOUROUX Jean Paul, CORREGE Daniel, FAGUET Michel, PAMPOULIE Jean Marie (suppléant de ROUAIX Henri), SANS Christian
BALLONGUE Michel, BLANC Paul Marie, DINTHILAC Pierre Alain, DUPRAT Philippe, GUYS Dominique (suppléante de GUETIN MALEPRADE Emmanuel), HERNANDEZ Catherine, LECUSSAN Alain	

Excusés :

LAGARRIGUE Pierre	DUVIEL Michel,
VINCINI Sébastien,	

Absents :

DELCASSE Jean, GILABERT Nicolas,	SUZANNE Colette,
----------------------------------	------------------

Présents suppléants sans droit de vote :

Gilbert TARRAUBE, Denise BOLLATI	M. DHERS
----------------------------------	----------

Secrétaire de séance : Pierre FERRAGE

Participaient au titre du service du PETR : MASSIP Gérard co-directeur, MARTY Benoit co-directeur, Brigitte GIACOMIN secrétaire, Elise SIEURAC ambassadrice de l'efficacité énergétique

Le Président remercie l'assemblée pour son assiduité et propose de passer à l'ordre du jour.

1. Procès-verbal du 21 Septembre 2016

Le compte rendu du 21 Septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

2. Réduction temps de travail – suppression / création de poste

Le président donne la parole à Benoît MARTY pour présenter le dossier :

Gérard MASSIP, attaché de direction a sollicité sa mise en retraite progressive à partir du 1/01/2017 pour 40% du temps de travail.

La durée hebdomadaire du contrat actuel est de 35h.

Conformément à sa demande, la durée de travail hebdomadaire du contrat de travail passerait à 21h à partir du 1/01/2017 au lieu des 35 heures.

Le comité technique placé auprès du Centre de gestion 31 a été saisi et a émis un avis favorable sous réserve du respect de la procédure suivante :

- Suppression du poste actuel à temps plein ;
- Création d'un poste d'attaché non titulaire (21 h 00 par semaine) pour une retraite progressive.

Il y a donc lieu de se prononcer sur cette demande.

Le conseil syndical vote à l'unanimité la modification de temps de travail hebdomadaire du poste de direction.

3. Locaux

Le PETR, compte tenu des difficultés de fonctionnement des services sur 2 sites différents et de l'absence de bureaux disponibles sur les 2 sites actuels pour répondre aux besoins supplémentaires, a engagé une étude sur le regroupement des services sur un site unique.

Le président donne la parole à Benoît MARTY pour présenter le dossier :

Futurs locaux du PETR

- **Rapide historique :**
 - Le Président a fixé pour objectif que courant 2016 une décision soit prise concernant les futurs locaux du Pays.
 - Les axes de travail définis par le bureau ont été les suivants:
 - Conserver la proximité avec la centralité du Pays
 - Permettre un accès au haut débit performant
 - Favoriser la visibilité et l'accessibilité au bâtiment du Pays
 - Une étude en amont a été réalisée par le CAUE pour définir les besoins,
 - 5 lieux potentiels ont été identifiés et visités,
 - 3 lieux ont fait l'objet d'études complémentaires et de devis,
 - 2 lieux vous sont proposés (chacun disposant d'atouts et d'inconvénients),



Futurs locaux du PETR : les sites envisagés



Le siège de la CC du Volvestre : le premier étage



Points Positifs

- Proximité du centre bourg, des commerces...
- Accessibilité autoroute et gare SNCF
- Bâtiment patrimonial et de qualité architecturale
- Parc et espaces verts
- Mutualisations possibles avec la CC du Volvestre (locaux restauration...)
- Internet haut débit stable (20 méga).

Points Négatifs

- Travaux lourds à réaliser qui risquent d'avoir un impact sur la date d'entrée dans les locaux.
- Localisation du PETR à l'étage : visibilité à travailler



L'immeuble Podiès à Noé



Points Positifs

- Accessibilité autoroute, gare SNCF et Super U
- Grande surface 660 m2 climatisée
- Parking 40 places
- Terrasse
- Bâtiment en vente mais location possible

Points Négatifs

- Environnement immédiat à requalifier
- Eloigné du centre bourg
- Travaux de rénovation/aménagement et entretiens difficiles à estimer à moyen terme
- Charges d'exploitations difficiles à estimer.
- Connection Internet estimée à 12 méga mais a priori instable.



Le Président précise que le bureau réuni le 18 novembre a examiné les deux propositions qui répondaient aux critères de centralité, d'accessibilité, de surface etc...

Le président insiste sur la nécessité de la meilleure utilisation des financements publics qui passe souvent par la mutualisation dès lors que cela est possible. L'option de Carbonne présente des avantages en termes de mutualisation de surface, de centralité et de cadre. L'éligibilité des travaux à des financements sur l'économie d'énergie pour les bâtiments publics permettra un aménagement performant pour limiter les coûts d'exploitation

L'option de Noé, concerne un bâtiment qui à presque 40 ans et qui a bien vieilli. Malgré tout, il y a des travaux de rénovation importants. Le bâtiment affiche un prix de vente de 390 000 €, à cela il faut rajouter les frais de notaires et les travaux de rénovation (réfection chauffage et assainissement).

Il reste des imprévus difficilement chiffrables sur la maintenance du bâtiment qui pourraient peser sur le budget de fonctionnement. Le montant de la charge annuelle (remboursement d'emprunt) sur cette option serait d'environ 36 000 €.

La solution de location semble plus appropriée que l'achat. Le bureau propose de négocier avec la CC du Volvestre sur le montant du loyer qui doit rester équivalent ou en deçà des charges actuelles du Pays. Aujourd'hui la charge annuelle sur le loyer est d'environ 32 000 €.

Le Président propose de confier les négociations à-Messieurs CAPBLANQUET, REMY et BONCOURRE.

Il sera alors possible de faire un choix lors du prochain Comité syndical qui aura lieu en décembre.

Mme ESTANG s'interroge sur la durée du bail pour l'option location.
La durée sera l'un des points abordés lors de la négociation

4. Contrat de ruralité

Le Président donne la parole à Gérard MASSIP pour présenter l'état d'avancement de ce dossier.

Le PETR a candidaté pour signer avec l'Etat un contrat de ruralité dont l'objectif est de renforcer et coordonner les politiques publiques et les crédits d'Etat (DETR, Fonds d'investissement rural, FNADT, etc.) destinés aux territoires ruraux. L'Etat a défini les 6 priorités suivantes :

Contrat de ruralité : les axes d'intervention

- Accès aux services publics, marchands et aux soins
- Revitalisation des centres-bourgs
- Attractivité du territoire
- Mobilités locales et accessibilités au territoire
- Transition écologique et énergétique
- Cohésion sociale



13

Contrat de ruralité : les sous axes d'intervention

- **Axe 1 : Accès aux services publics, marchands et aux soins**
 - Un maillage du territoire en lieu d'accès aux services publics (maintien de la proximité)
 - Un accompagnement à la création de Maisons de Santé Pluri-professionnelles
 - Compléter et renforcer l'offre en services à l'enfance et à la jeunesse
- **Axe 2 : Revitalisation des centres-bourgs**
 - Opération « Reconquête des centres-villes »
 - Les épiceries du Pays Sud Toulousain / Soutien aux commerces de proximité (dont signalétique commerciale)
 - Faire de l'habitat un enjeu fort de redynamisation des communes
 - Aménagement des espaces publics (places, entrées de villes/bourgs)



14

Contrat de ruralité : les sous axes d'intervention

- **Axe 3 : Attractivité du territoire**
 - Requalification ou montée en gamme des zones d'activités du territoire
 - Le numérique comme support de développement
 - Tourisme : une piste de développement du territoire encore peu exploitée
 - Circuits courts et approvisionnement local

- **Axe 4 : Mobilités locales et accessibilités au territoire**
 - Aménagement d'aires de covoiturage et de liaisons douces
 - Développement d'une offre de transports à la demande
 - Maillage du territoire en bornes de recharges pour véhicules électriques
 - Mise en place d'une plateforme de la mobilité
 - Compléter la mise en accessibilité des bâtiments publics



15

Contrat de ruralité : les sous axes d'intervention

- **Axe 5 : Transition écologique et énergétique**
 - Amplifier la rénovation énergétique des bâtiments publics
 - Contribuer à la diminution de la quantité de déchets
 - Aménagement d'espaces naturels
 - Développement d'unités de production d'énergies renouvelables (unités de méthanisation, photovoltaïque, réseaux de chaleur...)

- **Axe 6 : Cohésion sociale**
 - Création d'équipements d'enseignement, création et diffusion artistique et culturelle
 - Maillage en équipements sportifs
 - Aménagement d'équipements de vie sociale



16

Contrat de ruralité : pilotage et suivi évaluation

- **Modalités de pilotage et partenaires du contrat**
 - La gouvernance : une comité de pilotage PETR + Préfet + Pts des EPCI + CR + CD
 - Assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat
 - Valider le plan d'action annuel
 - L'ingénierie mobilisée
 - Une équipe projet mobilisée (coordonnateur + techniciens des services + secrétariat du PETR)
 - Un comité technique qui prépare les comités de pilotage (équipe projet du PETR + DGS et/ou techniciens des EPCI + services de l'Etat concernés)
 - La participation des habitants et des acteurs de la société civile
 - Le Pt du CODEV est invité au comité de pilotage
 - Création d'un comité de concertation au sein du CODEV



17

Un premier projet de contrat a été envoyé aux services de l'Etat qui devraient faire un retour avant la fin du mois.

Au vu des modifications ou des observations, le projet sera amendé et envoyé aux communautés des communes pour validation.

5. DOB

Le Président donne la parole à Monsieur MESPLIE, vice-président en charge des finances.

Celui-ci précise qu'il y a lieu de débattre sur les orientations budgétaires pour l'année 2017. Pour cela, les services du PETR ont élaboré une simulation de ce que devrait être le compte administratif 2016 afin de faire apparaître le résultat de clôture de l'exercice. Il s'agit d'une simulation qui tient compte des dépenses et recettes payées ou encaissées et restant à payer ou à encaisser d'ici le 31.12.2016 (opérations de rattachement comprises). Sauf dépenses imprévues d'ici là, le compte administratif provisoire devrait être très proche du définitif. A partir de là un budget primitif 2017 a été simulé en prenant en compte les actions à poursuivre ou à engager en 2017 et les dépenses nouvelles proposées.

1 La mise en œuvre du budget 2016

1.1 La section d'investissement

Sous réserve de concordance avec le compte de gestion la section d'investissement devrait faire apparaître :

Détail Investissement 2016						
DEPENSES				RECETTES		
		Crédits ouverts	réalisé	Recettes	Crédits ouverts	réalisé
				Excédent reporté	18 340,74	
Amort sub	sous total	6 419,63	6 419,63	subv DETR	0,00	30 478,00
Immob, incorporelles études et logiciel	étude TEPCV tiers lieux	46 100,00	46 080,00	Subventions TEPCV tiers lieux	5 198,00	11 520,00
	étude TEPCV plan de mobilité	52 300,00	32 184,00	subvention TEPCV mobilité	5 896,00	0,00
	TEPCV logiciel CEE	9 000,00	8 940,00	subvention TEPCVCEE	1 015,00	4 272,00
	étude TEPOS PCET	30 000,00	0,00	TEPOS	21 000,00	0,00
	site culture	10 000,00	10 320,00	TEPC achat véhicules	15 000,00	0,00
	site pays	10 510,00	12 420,00	Collectivités achat véhicules	75 000,00	0,00
	ADS intégration cartes communales	13 564,00	11 800,00	ADEME informatique et mobilier	7 000,00	
	sous total	171 474,00	121 744,00	sous total subventions	130 109,00	46 270,00
			FCTVA	0,00	5 920,97	
Immo corporelles (matériel, véhicule, mobilier)	TEPCV achat véhicules électriques	100 000,00	0,00	Virement section	99 448,00	
	matériel et mobilier	18 900,93	15 876,60	dotations amortissements	48 896,82	48 896,82
	sous total	118 900,93	15 876,60			
TOTAL		296 794,56	144 040,23	TOTAL	296 794,56	101 087,79

Commentaires sur les dépenses :

- Etudes achevées au 31.12.2016 :
 - o Actions TEPCV: tiers lieux, plan de mobilité, logiciel CEE ;
 - o Site culture et site pays ;
 - o ADS, intégration cartes communales.
- Etudes à reprendre en 2017 :
 - o L'étude TEPOS sera remplacée en 2017 par un diagnostic PCAET
- Achat véhicule électriques dans le cadre de TEPCV : action abandonnée en raison de la complexité de mise en œuvre.

Commentaires sur les recettes :

- Les recettes TEPCV sont fonction des actions TEPCV. L'acompte de 200 000 € versé fin 2015 est intégré dans le résultat au 01.01.2016 à hauteur de 192 000 €. Le solde pourra être sollicité pour partie en 2017 et pour partie en 2018.
- Versement en 2015 du FCTVA pour un montant de 5 920.97 € (non inscrit dans le BP 2016)
- Versement de la DETR sur les investissements en logiciel et numérisation des documents d'urbanisme.

1.2 La section de fonctionnement

1.2.1 Les dépenses 2016

	PREVU AU BP 2016	PREVISION REALISE Estimation	Variation en %
Chapitre 11	324 945.50	213 000.00	65 %
Chapitre 12	561 199.00	545 000.00	97 %
Compte 65	3 500.00	0	0
Dotations aux amortissements	48 896.82	48 896.82	100 %
Dépenses imprévues	13 946.62	600.00	
Primes objectif réno	125 000	2 500.00	
TOTAL avant virement	1 077 487.94	810 000.00	75 %
Virement pour investissement	99 448		
TOTAL DEPENSES	1 176 935.94		

Commentaires sur le chapitre 11 :

Les principaux postes concernent le loyer et les charges locatives, les crédits bail, les fournitures ainsi que les actions prévues dans le cadre de TEPCV.

Les budgets relatifs aux fournitures ont été respectés, les dépenses de missions, de frais de déplacement, de prestation de services sont restées nettement en deçà des prévisions.

Les prévisions ont été dépassées sur 3 postes : les assurances, les frais d'affranchissement (activité ADS) et les frais de téléphone.

Les principaux écarts entre réalisation et prévision concernent essentiellement :

- Les actions non encore engagées dans le cadre de TEPCV :
 - o Formation à l'éco conduite pour 20 000 €
 - o Action Kit métrologie pour 48 000 €
- Le compte catalogues et imprimés : 13 422.84 € de réalisé au lieu des 25 800 prévus
- Les honoraires : 7 100 € au lieu des 13 200 prévus

Concernant les primes Objectif Réno :

- Prime Objectif Réno travaux : 110 000 € de prévus, aucune prime n'a été versée en 2016 en raison des difficultés sur les critères d'attribution (Région, DREAL, etc.)
- Prime Objectif Réno diagnostic : 15 000 € de prévu, 2500 € utilisés en 2016

Commentaires sur le chapitre 12 :

- Les dépenses de personnel et indemnités : le réalisé sera conforme à la prévision ;
- Le budget pour dépenses imprévues n'a pas été utilisé à ce jour, les 600 € sont une provision pour une dépense imprévue fin décembre.

1.2.2 Les recettes 2016

	PREVU AU BP 2016	REALISE estimation	Variation en %
Atténuation de charges	23 655	28 200.00	

Région LRMP	12 500	78 330.00	
Département HG	50 000	50 000.00	
Communes	207 842.20	195 300.00	
Communautés de communes	305 416	283 413.00	
Autres organisme	227 838.60	123 600.00	
Quote part subv. Inv.	6 419.63	6 419.00	
Autres remboursements	0	615.00	
TOTAL	833 671.43	765 877.00	92%
Excédent reporté	343 264.96		
TOTAL	1 176 936.39		

Commentaires sur les recettes :

- Les atténuations de charges concernent la participation pour les emplois d'avenir ainsi que les remboursements au titre des maladies ;
- Pour la région : les 12 500 € ont été encaissés et concernent la participation à l'EIE. Par prudence et en l'absence de décision officielle nous n'avions pas budgété de contribution à l'appui technique qui est finalement attribuée à hauteur de 51 000 €.
- Concernant les contributions des communes, il s'agit :
 - o de la prestation pour le service ADS communes du Pays : 159 624.12 €
 - o de la prestation ADS des communes hors pays : 21 816 €
 - o de la participation des communes concernées aux audits énergétiques : 13 841 €

Pour les autres organismes, les principaux écarts concernent :

- les actions TEPCV Prime Objectif Réno et éco conduite, éco kits, etc. non engagées : 47 000 €
- une partie des subventions ADEME sur les nouvelles conventions qui vont de novembre à novembre et pour lesquelles nous ne pourrions solliciter le versement qu'en janvier.

1.3 Le résultat

Sous réserve des précautions déjà indiquées précédemment les résultats devraient être :

	RECETTES 2016	DEPENSES 2016	RESULTAT 2016	REPORTS	RESULTAT CLOTURE
INVESTISSEMENT	101 087.00	144 040.00	- 42 953.00	18 340.00	- 24 613.00
FONCTIONNEMENT	765 877.00	810 000.00	- 44 123.00	343 265..00	299 142.00
TOTAL	866 964.00	954 040.00	- 87 076.00	361 605.00	274 529.00

Au 31.12.2015, l'excédent de clôture de 361 605 € se décomposait comme suit :

- Avance non encore utilisée du TEPCV : 192 000 €
- Résultat de clôture hors TEPCV : 169 605 €
-

Au 31.12.2016, sachant que sur les 192 000 ont été utilisés 38 480 €, le résultat de clôture devrait être de 274 529 et se décomposer comme suit :

- Excédent lié à l'avance TEPCV : 153 520 €
- Excédent hors TEPCV : 121 000 €

La baisse de l'excédent hors TEPCV s'explique par le fait que nous puissions dans nos réserves pour faire l'avance de TVA sur les immobilisations réalisées en investissement particulièrement importantes en 2016 (20 000 € de TVA récupérable), sur le financement LEADER du poste de chargé de mission et de la préparation de la candidature (+ de 40 000 € de subvention LEADER

attendus) ainsi que sur un décalage des subventions ADEME de novembre de l'année en cours à janvier de l'année N + 1.

2 Les orientations budgétaires pour 2017

Pour 2017, les orientations budgétaires sont construites à partir des 3 orientations politiques suivantes :

- Anticiper le départ en retraite du directeur – chargé de mission SCoT ;
- Conforter les deux missions majeures du PETR :
 - La mission énergie climat et le portage du futur Plan Climat Air énergie
 - La mission urbanisme et le renforcement nécessaire du service ADS et de la mission SCoT en vue de son évaluation et de sa révision
- Préparer le regroupement des services sur un même site afin de mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement et de consolider la cohésion des équipes.

2.1 Anticiper le départ du directeur – chargé de mission SCoT

Gérard MASSIP a sollicité un départ progressif à la retraite :

- Au 01.01.2017 : temps d'activité réduit à 60 % soit 21 h / 35 h
- Au 01.01.2018 : départ définitif en retraite

Le Président du PETR et le bureau ont validé le remplacement de Gérard MASSIP par Benoît MARTY sur le poste de direction. Pendant la période transitoire et jusqu'au 31.12.2017 une codirection a été mise en place. Elle est effective depuis le 1^{er} juin 2016. A compter du 01.01.2018, Benoît MARTY deviendra DGS.

Jusqu'à-là, Gérard MASSIP assure la direction de l'urbanisme et de la culture ainsi que la mission SCOT.

Benoît MARTY, en plus du service énergie climat, assure la direction des politiques territoriales (LEADER, contractualisations, etc.) et la direction de la communication.

Si jusqu'en 2015 il était possible de cumuler la charge de direction et une autre mission, depuis, compte tenu de l'évolution du PETR, la charge de direction justifie largement un temps plein.

Il convient donc de voir dès maintenant comment et par qui seront assurées les missions liées au SCoT et les missions assurées aujourd'hui par Benoît MARTY (TEPCV, PCET).

Impact budgétaire 2017 :

- | | |
|--|-------------------|
| - Suppression du poste de chargé de mission SCoT – directeur à temps plein : | - 55 000 € |
| - Création d'un poste de directeur de l'urbanisme et de la culture 0.6 ETP : | + 33 000 € |
| - TOTAL | - 22 000 € |
| - Impact cotisation : | - 0.23 € |

2.2 Conforter le service énergie climat

Le service énergie climat est composé aujourd'hui :

- D'un chef de service qui assure aussi les missions TEPCV et PCET (B. MARTY)
- D'un technicien plateforme Objectifs Réno (G. ESCAICH) ;

- D'un technicien Info Energie (A. LARVOL) ;
- D'une conseillère en énergie partagée (CEP) (R. SOSSAVI) ;
- D'une ambassadrice de l'énergie (Contrat d'avenir) (E. SIEURAC).

La conseillère en énergie partagée cessera ses fonctions le 05.12.2016. Afin de la remplacer un appel à candidature en interne a été fait. Guy ESCAICH, technicien plateforme a sollicité le poste.

C'est donc le poste de technicien plateforme qu'il conviendra de pourvoir au 01.01.2017. Par ailleurs, le PETR devrait se voir confier par les communautés de communes la mission d'élaboration, pour leur compte, du Plan climat air énergie (PCAET) sachant que le PCAET est désormais obligatoire pour les EPCI de + de 20 000 habitants et doit être approuvé avant le 31.12.2018.

L'accompagnement et la coordination de cette démarche ajouté à la mise en œuvre de TEPCV nécessitera un poste à temps plein.

<u>Impact budgétaire 2017 :</u>	
- Un ETP supplémentaire de chargé de mission à compter 01.04.2017 (8 mois) :	29 460 €
- Budget ingénierie externe (diagnostic PCAET) :	40 000 €
- TOTAL	69 460 €
- FINANCEMENT ADEME 44 % du poste soit	17 600 €
- Sollicitation LEADER 16 000 €	16 000 €
- Autofinancement	35 860 €
- Impact cotisation : + 0.37 €	

SCoT

La mission de mise en œuvre du SCoT, de suivi et analyse des documents d'urbanisme communaux et d'animation de la commission d'urbanisme est actuellement assurée par Gérard MASSIP et Brigitte GIACOMIN. Le départ de Gérard MASSIP et la nécessité d'un temps plein d'assistante de direction et de gestion font que, au plus tard au 01.01.2018 et si possible avant, il sera nécessaire de recruter un chargé de mission ou technicien de la planification.

Par ailleurs, il apparaît souhaitable et logique de renforcer le lien entre l'urbanisme opérationnel (ADS) et la planification et de favoriser les interactions.

De même, la gestion des données en lien avec le SIG, qu'il s'agisse des données internes issues de l'instruction ou des données externes apparaît de plus en plus nécessaire pour le suivi et l'évaluation du SCoT ainsi que pour la mise en œuvre des actions du service énergie, notamment du PCAET.

Il serait donc souhaitable d'avoir un technicien d'urbanisme polyvalent ADS + gestion des données. Il s'agirait dans ce cas de modifier la fiche de poste d'un agent actuellement dans le service. Il n'y aurait donc pas de création de poste.

Enfin, le besoin d'un technicien SIG est de plus en plus prégnant aussi bien pour l'évaluation du SCoT que pour la mise à jour numérique des documents d'urbanisme communaux. La solution

pourrait passer par la mise à disposition ponctuelle d'un technicien SIG en poste sur une communauté de communes.

Ces perspectives amènent à proposer de créer un service urbanisme regroupant l'ADS et la planification SCoT.

Par ailleurs, l'adhésion de nouvelles communes au service ADS (21 en 2017 et 17 en 2018) nécessite la création de postes supplémentaires.

Impact budgétaire 2017 :

- | | |
|---|-----------------|
| - Création d'un poste de chargé de mission ou technicien en urbanisme 6 mois : | 22 560 € |
| - Prévision d'un budget « mise à disposition ponctuelle d'un technicien SIG » : | 6 000 € |
| - Ingénierie externe évaluation du SCoT : | 10 000 € |
| - 1 poste d'instructeur sur 12 mois | 35 000 € |
| - 1 mise à disposition à 60 % | 21 000 € |
| - TOTAL | 94 560 € |
| - Le financement du poste ADS et des mises à disposition ADS est assuré par la facturation à l'acte et n'ont pas d'impact sur la cotisation | |
| - Impact de la création du poste de chargé de mission Urbanisme SCoT : | 0.23 € |

2.4 Préparer le regroupement des services sur un seul site afin de mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement

Les services du PETR sont aujourd'hui répartis sur 2 sites :

- le siège du PETR rue de l'église à Carbonne (4 agents) : présidence, direction de l'urbanisme, secrétariat général et comptabilité, culture et communication, LEADER.
- Le site de Naudon partagé avec les services de la DDT (13 agents) : service énergie climat et service d'application du droit des sols.

Ce fonctionnement sur 2 sites différents engendre des coûts de fonctionnement qui pourraient être évités ou mieux maîtrisés avec un regroupement des services :

- Un standard téléphonique par site
- Une machine à affranchir par site
- Des lignes et abonnements téléphoniques supplémentaires
- Des charges de fonctionnement sur le site de Naudon que nous ne maîtrisons pas (convention avec l'Etat sur les charges d'électricité, de chauffage, d'entretien des locaux et espaces extérieurs, etc.).

Toutefois, Le regroupement des services, même s'il devait intervenir courant 2017 n'aurait un impact budgétaire en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement que sur 2018.

Par contre, il sera nécessaire de budgéter en 2017, le coût du déménagement de l'ensemble des services. Ce coût est estimé à 6 000 €.

3 Les prévisions pour 2017

3.1 Les dépenses

3.1.1 L'investissement

Les dépenses d'investissement envisagées pour 2017 concernent :

- Les études pour l'évaluation du SCoT : 10 000 €
- Les études PCAET - diagnostic GES : 40 000 €

Ainsi que les études TEPCV prévues en investissement et non réalisées en 2016 :

- Etude éclairage public / pollution lumineuse : 115 000 €

Par ailleurs nous devons prévoir l'intégration dans le logiciel des documents d'urbanisme des communes qui intègrent le service ADS au 01.01.2018 : 17 000 €

Il y a également lieu de prévoir un budget équipement en lien avec le déménagement :

- Nous devons prévoir le remplacement du mobilier prêté par l'Etat et que nous ne pourrions pas conserver lors du déménagement. De même les rayonnages pour archives sont également à prévoir ainsi que divers autres équipements.

3.1.2 Les charges de fonctionnement

3.1.2.1 Le chapitre 11

Certaines dépenses de fonctionnement devront être revues à la hausse, c'est le cas pour les frais d'affranchissement et de téléphone en lien avec la hausse d'activité du service d'application du droit des sols.

Par ailleurs, dans le cadre du regroupement des services sur un même site, il y a lieu de prévoir un budget déménagement, estimé à 6 000 €.

Le PETR envisage également de s'équiper d'un véhicule de service supplémentaire en leasing.

Toutefois l'impact budgétaire sera nul et compensé par la diminution des frais de déplacement remboursés aux agents qui utilisent leur véhicule personnel.

Une nouvelle série d'audits énergétiques groupés sera engagée en 2017 : 25 000 €

Une étude sur la pérennité de la plateforme Objectif Réno est également budgétée (acompte de 33 % : 3 500 €)

Enfin, certaines dépenses budgétées en 2016 et non réalisées ou partiellement réalisées en 2016 seront reprises en 2017 :

- Action TEPCV formation à l'éco conduite dans le cadre de TEPCV : 15 000 €
- Action TEPCV système de suivi et mesure des consommations (Kits métrologie) : 25 000 €
- Action TEPCV prime objectif réno travaux : 148 000 €
- Action TEPCV prime objectif réno diagnostic : 10 000 €

Contingents et participations :

Le GIP Interscot ayant été dissout, la cotisation annuelle de 3 500 € disparaît.

Par contre, la création du Grand Bassin Toulousain (13 SCOT) engendrera une cotisation, si la création est confirmée, de 9 500 € devra être budgétée.

3.1.2.2 Le chapitre 12

Le chapitre 12 concerne essentiellement les charges de personnels.

Il y aura lieu de prendre en compte les mesures réglementaires :

- La revalorisation du point d'indice pour l'ensemble de la fonction publique : + 0.6

Ainsi que les mesures nouvelles :

- Création du poste de chargé de mission urbanisme SCoT sur 6 mois (voir 2.3)

Il s'agit d'anticiper dès 2017 le départ en retraite de l'actuel chargé de mission SCoT sachant que l'année 2017 sera consacrée à l'évaluation du SCoT en vue de la décision de révision. Ce chargé de mission aura pour tâche : coordination de l'évaluation du SCoT – préparation puis coordination de la révision du SCoT – animation de la commission urbanisme – analyse technique PLU /SCoT pour avis.

- Création du poste de chargé de mission PCAET (voir 2.2) sur 8 mois en 2017.

L'impact des mesures nouvelles sera atténué par la diminution du temps de travail du codirecteur en retraite progressive à compter du 01.01.2017.

3.2 Les recettes attendues

Atténuation de charges : la recette sera reconduite pour les 2 emplois d'avenir.

Région Occitanie :

- Pour 2017, l'appui technique de la Région sera reconduit : 51 000 €
- Reconduction également de la participation de la région pour l'espace info énergie : 12 500 €

Département de Haute-Garonne :

- Reconduction de la participation à hauteur de 50 000 €

ADEME/REGION/TEPCV :

- participation aux audits énergétiques groupés à hauteur de 11 250 € pour TEPCV, 8 750 € (Région), les collectivités concernées participant à hauteur du solde (20 %) soit 5 000 €.

CDC – TEPCV :

- Subvention action éco conduite : 7 200 €
- Subvention métrologie (Kits) : 7 200 € + 2 516.18 €
- Solde sensibilisation économies d'énergie (action avec la Poste) : 4 748.11 €
- Solde plateforme CEE : 3 952 €

CDC –TEPCV / COM COM

- Solde CDC action primes objectif Réno : 106 560 € ne sera pas positionné en 2017 mais en 2018
- Part communautés de communes / primes : 29 600 €

ADEME :

- Objectif Réno : 33 750 €
- EIE : 38 000 €
- COTEC PCET : 15 683.95 €
- CEP : 33 760 €

EUROPE / LEADER :

- Objectif Réno (poste du technicien) : 25 000 €
- CEP : 9 800 €
- Animation LEADER : 30 000 €

Commune / ENGIE :

- Participation commune de Cintegabelle : 1 023 €
- Participation ENGIE : 4 093 €
- LEADER : à prévoir en 2018 (30 700 €)

Communes ADS

- Communes Pays : 1 580 actes pondérés à 150 € soit 237 000 €
- Communes hors pays : 100 actes à 180 € soit 18 000 €

3.3 La simulation du BP 2017 par grandes masses

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Amortissement des subventions	9 920.00	FCTVA	9 750.00
Immobilisations incorporelles (études et licences)	182 900.00	Subvention TEPCV et ADEME	82 500.00
Immobilisations corporelles	20 000.00	Dotations aux amortissements	64 000.00
Acquisition d'action (SPL)	6 000.00	Virement de la section de fonctionnement	62 570.00
TOTAL	218 820.00	TOTAL	218 820.00

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
CHAPITRE 11	459 000.00	REGION	72 000.00
CHAPITRE 12	655 000.00	CD 31	50 000.00
DEPENSES IMPREVUES	9 363.00	COMMUNES ADS	255 000.00
AMORTISSEMENTS	64 000.00	COMMUNES AUDITS	18 000.00
VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	62 570.00	EPCI (primes objectif Réno)	29 600.00
		EUROPE LEADER	64 800.00
		CDC TEPCV	36 800.00
		ADEME	121 200.00
		EDF	1 000.00
		ENGIE + commune éolien	5 100.00
		CNASEA EMPLOIS AVENIR	24 700.00
		SUBVENTION INVESTISSEMENT	9 920.00
		EXCEDENT REPORTE	274 500.00
		TOTAL AVANT COTISATION	962 620.00
		COTISATION 3€/habitant	287 313.00
TOTAL	1 249 933.00	TOTAL	1 249 933.00
COTISATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES PAR HABITANT : 3.00 €			

Conclusion :

Sous réserve de décisions externes liées aux financements de nos partenaires (Etat, Région...) et en assurant un suivi maîtrisé du budget, il ne serait pas nécessaire d'augmenter la cotisation des communautés de communes pour mettre en œuvre les propositions budgétaires ci-dessus.

Le Président précise que les dépenses nouvelles proposées pour 2017, notamment les postes d'agents, peuvent être financées sans augmenter la cotisation. Il souligne que cela est possible grâce au travail permanent de recherche de financements complémentaires fait par l'équipe technique du PETR.

Conformément aux dispositions du projet de territoire et à la réglementation, le rapport sera envoyé aux communautés de communes membres.

Après débat, le conseil syndical prend acte des orientations budgétaires 2017.

6. SPL CD31

Le Président donne la parole à Gérard MASSIP pour présenter ce dossier.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne propose de créer une Société Publique Locale (SPL) dont la dénomination est « Haute-Garonne Développement ». L'objet de la SPL est d'assurer l'animation et la cohésion territoriale économique, sociale et touristique.

Adhésion à la SPL du département

Le département propose de créer une Société publique locale (SPL) dénommée « SPL Haute-Garonne Développement »

OBJET : la SPL assure pour le compte de ses membres et à leur demande, l'aménagement équilibré du territoire, le développement solidaire territorial et notamment :

- L'ingénierie territoriale
- La promotion et l'animation économique du territoire
- La création de zones d'activités et la requalification des zones existantes
- La commercialisation de ses parcs d'activité existants

Actionnaires :

- Le Conseil départemental de Haute-Garonne, actionnaire majoritaire à hauteur de 67,6 % du capital (400 000 €)
- Les 4 PETR de la Haute-Garonne à hauteur de 6000 € par PETR
- Les 28 Communautés de communes des territoires des 4 PETR



Adhésion à la SPL du département

Administration de la SPL :

La SPL est administrée par 12 administrateurs :

- Conseil départemental 31 : 8 administrateurs
- Les 4 PÉTR et les EPCI qui adhèrent, constitués en assemblée spéciale (1 délégué par structure), désignent 4 administrateurs

Le Comité syndical devra :

- Délibérer sur la prise de participation à hauteur de 6000 €
- Désigner le représentant du PÉTR à l'assemblée générale en lui donnant tous pouvoirs notamment celui de signer les statuts et de représenter le PÉTR à l'assemblée spéciale



Après débat, le Comité syndical approuver la prise de participation dans la SPL à hauteur de 6000 € et décide de désigner le Président Gérard ROUJAS pour représenter le PÉTR à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale de la SPL en lui donnant tous les pouvoirs de signer et d'agir au nom du PÉTR.

7. Questions diverses

Culture

Monsieur Paul-Marie BLANC, vice-président en charge de la culture, informe que le site culture est actif sur le net. IL est bien conçu et permet facilement et rapidement de trouver les manifestations culturelles du territoire.

Energie

Monsieur MARTY présente Elise SIEURAC, ambassadrice de l'efficacité énergétique du territoire. Il invite les élus à prendre contact avec elle lorsque, dans les communes, leurs administrés rencontrent des problèmes de précarité énergétique

Le Président

Le secrétaire